

La Gazette

Bulletin communal d'informations, à parution irrégulière.

N° 3 - Juillet 1996

La Commune

Informations

La benne à "monstres" sera disponible du 12 au 15 juillet sur le terrain communal, derrière chez Alain Brixon, ainsi que du 11 au 14 octobre 1996.

Réunion de Conseil du 18 Décembre 1995
Absents : Guillaume CANARD, Alain BRIXON excusés.

Monsieur le Maire rappelle que le projet de contrat d'affermage du service d'assainissement a été adressé aux membres du Conseil, ainsi que le rapport de la Commission d'ouverture des offres et le procès-verbal de l'ouverture des candidatures.

Après examen de ces documents et délibération, le Conseil Municipal :

- approuve le choix de la Compagnie Générale des Eaux en tant que délégataire,
- adopte le projet de contrat d'affermage,
- autorise le Maire à signer ce contrat et toutes pièces y afférent.

Le Conseil Municipal adopte les nouveaux tarifs de la salle socio-culturelle applicables à compter du 1er janvier 1996.

L'inspection de l'éducation nationale envisageant la fermeture d'une classe à l'école primaire de Ludes à la rentrée 96/97, le Conseil Municipal, après diverses concertations avec les élus de Mailly Champagne, décide de mettre en place un regroupement pédagogique éclaté entre les deux communes, pour le bon déroulement de la scolarité des enfants en primaire. Le Conseil autorise le Maire à signer les conventions nécessaires.

Le Conseil Municipal sollicite auprès de l'Administration, l'autorisation de substituer au nom de Ludes, l'ancienne dénomination de "Ludes Le Coquet", précisant que l'adjonction du qualificatif de "Le Coquet" pourrait éviter les erreurs constatées parfois dans l'acheminement du courrier.

En effet, arrive à Ludes du courrier destiné aux communes de "Le Lude" (Sarthe) et de "Ludres" (Meurthe et Moselle).

En outre, il rappelle que des documents attestent l'usage de la dénomination de "Ludes Le Coquet" et que de nombreux correspondants maintiennent, aujourd'hui encore, cet usage en vigueur. Il s'agit de corriger une omission. Une telle procédure ayant abouti pour Châlons en Champagne dernièrement, le Conseil souhaite également obtenir satisfaction.

Le Conseil Municipal décide de créer une Régie Municipale permanente de recettes, concernant les encaissements de la location de la salle des fêtes.

L'application de la M49, concernant la gestion de l'assainissement, entre en vigueur au 1er janvier 1996. Afin d'équilibrer les comptes, le Conseil Municipal décide l'augmentation de la surtaxe d'assainissement qui passera de 1 franc à 1,50 francs à partir du 1er janvier 1996.

Réunion de Conseil du 1er Février 1996

Considérant que l'article 2 de l'arrêté interministériel du 12 août 1991, relatif à l'application de plans comptables au secteur public local prévoit :

- 1) que les immobilisations doivent être remises au service public d'assainissement, lors de l'ouverture des comptes de la comptabilité distincte, pour leur valeur nette comptable depuis leur entrée dans le patrimoine jusqu'au 31 décembre 1995.
- 2) que les capitaux empruntés restant à rembourser sont transférés à ce même service pour leur totalité s'ils ont été contractés pour le financement des équipements remis ou pour une quote-part s'ils ont été réalisés pour d'autres équipements.

Le Maire fait part au Conseil Municipal de l'état de l'actif du budget général dressé par le comptable et qui figurera sur l'état des immobilisations joint en annexe du budget. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cet état qui servira de base aux amortissements à prendre en compte dans le budget primitif 1996 et autorise le Maire à le certifier.

Le Maire expose à l'Assemblée que l'article L322-5 du Code des Communes prévoit que le service d'assainissement doit être équilibré en recettes et en dépenses à l'exception de trois motifs de dérogations dont le second pourrait être retenu

pour pallier la mise en application de l'instruction M49 et qui stipule "Lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements, qui en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs. Or, après avoir estimé les recettes et les dépenses afférentes à ce service, et envisagé une augmentation substantielle du prix de l'assainissement, il apparaît un déficit dû en grande partie à la prise en compte des dotations aux amortissements et aux emprunts réalisés antérieurement pour financer les gros travaux d'investissement.

Pour éviter une augmentation prohibitive du prix de l'assainissement, le Conseil Municipal décide de voter une subvention d'une somme de 100.000 Francs.

Le Maire expose à l'Assemblée que la circulaire N°91-205C du 30 septembre 1991, relative à la mise en application de la nouvelle instruction M49 pour les services d'eau et d'assainissement, prévoit dans son annexe III que le Conseil Municipal, doit fixer les durées d'amortissement pour chaque type d'immobilisations recensées dans la fourchette indiquée dans cette annexe

Il informe les membres des limites minimales et maximales indicatives retenues dans cette circulaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide pour chacun des investissements répertoriés sur l'état des immobilisations annexé au budget, les durées d'amortissement suivantes :

- Bâtiments, station d'épuration 25 ans
- Réseaux d'assainissement 50 ans

Selon les durées et le mode d'amortissement linéaire ci-dessus retenus par le Conseil Municipal, chaque élément répertorié dans l'état des immobilisations fera l'objet d'un tableau d'amortissement tenant compte de la valeur nette comptable à compter du 1er Janvier 1996 et servira au calcul de l'annuité d'amortissement à prévoir au budget 1996 ainsi que pour les suivants. La dépense correspondante sera inscrite à l'article 681 de la section exploitation

Le Conseil Municipal vote le budget primitif du service public d'assainissement 1996 qui s'équilibre en section exploitation à 179.500 frs en recettes et dépenses et à 168.682 frs en section investissement.

Le Conseil Municipal décide de mettre en section investissement (achat de matériel) la fourniture de matériel de bureau pour l'aménagement du secrétariat de mairie, suite à l'installation de l'informatique. Cette acquisition revêtant un caractère de durabilité, elle sera inscrite à l'inventaire communal.

Le Conseil Municipal décide de limiter la durée des concessions dans le cimetière à 30 et 15 ans.

Les concessions sont renouvelables au prix en vigueur au moment du renouvellement. Les concessions perpétuelles délivrées jusqu'à ce jour sont maintenues.

Le Conseil Municipal décide de fixer le tarif des concessions dans le cimetière comme suit :

Concession de 15 ans

- en bordure d'allée 800 frs/2m²
- non en bordure d'allée 400 frs/2m²

Concession de 30 ans

- en bordure d'allée 1300 frs/2m²
- non en bordure d'allée 650 frs/2m²

Le Maire expose à l'assemblée que l'article 279 du code des marchés publics fixe la composition des commissions d'adjudication ou d'appel d'offres, ainsi que le mode de scrutin.

Il précise que la commission est notamment composée, en ce qui concerne les communes de moins de 3500 habitants, par le Maire (ou par son représentant) et par 3 membres titulaires (et 3 suppléants sur la même liste) élus par le Conseil Municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est ensuite procédé à l'élection des membres de cette commission.

Ont été proclamés élus :

Titulaires : Guy GEORGETON
 Fernand FAYOLA
 Guy MONMARTHE
Suppléants : Pierre BRICOUT
 Colette MENU
 Denis QUATRESOLS

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour dénoncer le bail de chasse consenti à la Société de chasse de Ludes et arrivant à échéance à la fermeture de la saison de chasse 95/96 soit le 25 février 1996.

Un regroupement pédagogique éclaté entre les écoles primaires de Ludes et Mailly étant en cours, le Maire expose au Conseil Municipal qu'il faut envisager des travaux d'adaptation des locaux scolaires aux besoins pédagogiques et de grosses réparations, ainsi que la mise en conformité aux normes de sécurité.

Les travaux se décomposent comme suit (TTC)

Maçonnerie	49.845,02
Carrelage	48.818,88
Peinture	99.814,14
	8.038,30
Menuiserie	35.938,80
Électricité	<u>34.530,57</u>
Total	276.985,57

Le financement sera assuré par une subvention escomptée du Conseil Général de la Marne et par prélèvement sur les fonds libres de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le projet présenté, approuve le financement proposé par le Maire, demande l'inscription du dossier à une session du Conseil Général de la Marne.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°92/53 du 18.11.92, décidant la restauration de l'Eglise pour un montant de 1.220.000 frs et la délibération n°93/10 du 24 mai 1993 demandant le concours de Mr Goguel, architecte des bâtiments de France.

Après discussion, le Conseil Municipal pour des raisons de coût et de budget, décide d'abandonner une partie des travaux et de ne réaliser que la restauration du transept nord, bas côté nord, bas du clocher et escalier d'accès (partie les plus dégradées), suivant un nouveau devis de Mr Goguel, estimé à 470.000 frs H.T. plus rémunération Maîtrise d'oeuvre 41.708 frs H.T. soit un total de 511.708 frs H.T.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte le présent dossier, - fixe les modalités de financement comme suit : prélèvement sur les fonds propres de la commune, inscription au budget supplémentaire 95 et budget primitif 1996.

- décide de recourir à la procédure du marché négocié, conformément aux dispositions de l'article 104-10 du code des marchés publics.

- autorise le Maire à consulter les entreprises et à signer toutes les pièces se rapportant à ce marché.

Il est demandé, en raison de la circulation intense sur la R.D.9 et la mauvaise visibilité, de modifier les arrêts de car scolaire au Craon de Ludes.

Réunion de Conseil du 26 mars 1996

Le Conseil municipal vote le budget primitif 1996 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 2.872.979 francs en fonctionnement et 1.204.768 francs en investissement.

Les taux des 4 taxes sont votés comme suit :

Taxe d'habitation :	11,03 %
Taxe foncier bâti :	16,51 %
Taxe foncier non bâti :	10,21 %
Taxe professionnelle :	3,75 %

Il est prévu en programmes d'investissement :

- achat de matériel, photocopieur, tondeuse, panneaux d'affichage.

- travaux de restauration extérieure de l'église : escalier, transept nord, bas côté nord, base du clocher.

- Aménagement école primaire et salle pour accueillir les enfants de 2 ans, réfectoire et mise aux normes de sécurité.

- travaux de voirie à Ludes et Craon de Ludes.

Le Maire expose au Conseil que par suite d'une suppression à Ludes d'une classe primaire à la rentrée scolaire 96/97, un regroupement pédagogique intercommunal dispersé est mis en place entre Ludes et Mailly. Ludes devant accueillir les enfants des classes CP et CE1 de Ludes et Mailly, et le ramassage scolaire n'étant pas assuré entre 12 h et 14h., une restauration doit être aménagée pour environ 15 enfants.

Il faut également envisager des travaux de grosses réparations et

d'adaptation aux besoins pédagogiques des locaux scolaires ainsi que la mise en conformité aux normes de sécurité.

Les travaux se décomposent comme suit (H.T.)

maçonnerie	77.659,27
carrelage	40.480,00
plomberie	12.870,00
menuiserie	29.800,00
électricité	42.245,20
peinture	82.764,63
	<u>6.665,26</u>
total =	292.484,36

Le Maire donne les résultats de l'appel d'offres pour les travaux de l'Eglise. L'entreprise Léon Noël de St Brice Courcelles a été retenue pour un montant de 524.338 Francs.

Mr Bricout fait part des résultats de la gestion de la Salle des Fêtes en 1995.

Mr Fayola rend compte de l'Assemblée Générale de l'Association Premiers Pas. La fréquentation de la halte garderie est en augmentation.

La commission fleurissement organise un marché aux fleurs le dimanche matin 5 mai sur la place de la Mairie.

Les élèves et l'encadrement de l'Ecole de Tir sont félicités pour leurs résultats aux championnats de la Marne.

Concernant le kiosque, le Maire tient à préciser qu'il a fait établir plusieurs devis de réfection de la toiture et présenté une demande de subvention auprès du Conseil général en 1995. Suite à ces devis, aucune décision n'a été prise au Conseil Municipal. La pétition lancée à l'insu de celui-ci était donc sans fondement, et le Maire regrette vivement une telle attitude de ses auteurs, contraire à toute action municipale. Le Conseil Municipal étudiera ultérieurement un aménagement global de la place de la Mairie.

État civil

Mariage :

01-06-96 Laurent SAINTRAIS et Fabienne DUMANGIN
15-06-96 Christophe GERBAUD et Sophie BAUDET

Décès :

17-02-96 André Fernand JUPIN
03-03-96 Pierrette Marcelle Augustine QUATRESOLS

Un "Ludéen" au Championnat de France

Après 5 ans de football à l'U.S. Ludes sous la direction de Denis Quatresols, Vincent BOUCHEROT s'est dirigé vers l'athlétisme qu'il pratique à l'E.F.S.R.A. (Entente Family Stade de Reims Athlétisme) depuis 9 ans.

A 18 ans, cette année démarre sous de bons auspices avec 2 titres de champion de Champagne en salle : hauteur et 60m. haies. Et, la "cerise sur le gâteau", en sport scolaire avec le Lycée Clémenceau de Reims, un titre de champion d'Académie par équipe et une participation les 3 et 4 février 1996 au Championnat de France à Bordeaux avec un record personnel en hauteur de 1,90m. Objectif de la saison d'été, s'approcher des 2m en hauteur et également participation à quelques triatlons (natation, vélo, course à pied).

Comité des Fêtes

Rapport Moral 1995

Thé dansant : une bonne participation (67 personnes) et de grande qualité malgré l'absence de quelques inconditionnels de Ludes amoureux de la danse. 5 heures de danses endiablées qui ont rapporté un bénéfice record de 699F5.

1er Avril : une soirée à oublier complètement. Peu de personnes, une bagarre en dehors de notre soirée, un résultat positif de 570 F.
Fêtes des pères : le comité a décidé de souhaiter la fête des mères une année et la fête des pères une autre année, il est impossible de souhaiter les deux la même année.

Un ballotin de bonbons a ravi les hommes et a étonné quelques femmes pensant qu'on allait les oublier.

Fête Patronale : une journée de plus : le vendredi. Soit 4 jours de fête non stop dans une ambiance des plus sereines entre les membres du comité. Un effort de nombreuses associations (Chorale, Tennis, Harmonie, Ludes Training) nous ont permis de connaître leurs activités. Aux autres de nous rejoindre ! Un programme détonnant avec notamment Bruel (le faux), une soirée karaoké remarquable, une forte participation des gens du village. Que les autres années y ressemblent.

14 juillet : les membres du comité étant peu nombreux et ne pouvant tout démonter, le 14 juillet s'est déroulé sur le parking de la salle des fêtes. Tout cela n'a rien changé car une foule impressionnante s'est glissée autour de la friterie, sur la piste de danse tenue par un orchestre survolté en particulier autour de la buvette mettant le frigo de nombreuses fois en péril. Une agréable soirée et des comptes équilibrés. Un coupe de chapeau aux conseillers et amis qui ont permis de tout ranger et nettoyer en moins de deux heures.

Noël : peu de monde en participation mais des décorations magnifiques.

Projets pour 1996 :

13 janvier - une soirée entre amis avec entrée et galette des rois gratuites.
25 février - thé dansant.
2 juin - fête des mères.
28 juin au 3 juillet - fête patronale
3 juillet - passage du tour de France (que faire?)
14 juillet - Bal et feu d'artifice.
2 novembre - bal de l'année.

Société de Tir

L'Ecole de Tir, avec ses 18 élèves, a fait une bonne saison de championnats.

Championnats de la Marne

Carabine Poussins filles :
2e Sabrina MAZOCKY 260
Carabine Poussins garçons :
3e Vincent QUATRESOLS 269
6e Rémi GEORGETON 257
Équipe poussins carabine :
2e ST Ludes 786
Carabine benjamins filles :
1e Anne BRIMONT 238
2e Séverine HERNOUX 235
Carabine benjamins garçons :
1e Guillaume QUATRESOLS 219
2e Romain CHAMEROY 200
3e Ludovic MAILLIET 197
Équipe benjamins carabine :
1e Ludes 692
Carabine minimes filles :
1e Christelle HERNOUX 254
Carabine minimes garçons :
3e Raphaël BERECHÉ 195
Carabine 3x10 minimes filles :
2e Christelle HERNOUX 261
Pistolet benjamins filles :
1e Anne BRIMONT 208
2e Séverine HERNOUX 207
Pistolet benjamins garçons :
1e Ludovic MAILLIET 224
Équipe benjamins pistolet :
1e Ludes 639

Championnats de Champagne

Carabine poussins filles :
6e Sabrina MAZOCKY 261
Carabine poussins garçons :
13e Vincent QUATRESOLS 266
28e Rémi GEORGETON 211
Équipe poussins carabine :
5e Ludes 738
Carabine benjamins filles :
3e Anne BRIMONT 233
7e Séverine HERNOUX 226
Carabine benjamins garçons :
8e Ludovic MAILLIET 232
16e Guillaume QUATRESOLS 220

Équipe benjamins carabine :
 5e Ludes 679
 Carabine minimales filles :
 5e Christelle HERNOUX 250
 Carabine minimales garçons :
 11e Raphaël BERECHÉ 223
 Carabine 3x10 minimales filles :
 4e Christelle HERNOUX 244
 Pistolet benjamins filles :
 2e Séverine HERNOUX 236
 4e Anne BRIMONT 221
 Pistolet benjamins garçons :
 10e Ludovic MAILLET 170
 Équipe benjamins pistolet :
 3e Ludes 627

Championnats Interfigues (Champagne-Picardie-Nord Pas de Calais)

Carabine poussins garçons :
 39e Vincent QUATRESOLS 271
 Carabine benjamins garçons :
 22e Ludovic MAILLET 224
 Carabine benjamins filles :
 7e Anne BRIMONT 245
 18e Séverine HERNOUX 215
 Carabine minimales filles :
 3e Christelle HERNOUX 264
 Carabine minimales garçons :
 30e Raphaël BERECHÉ 207
 Carabine 3x10 minimales filles :
 5e Christelle HERNOUX 256
 Pistolet benjamins garçons :
 24e Ludovic MAILLET 175
 Pistolet benjamins filles :
 10e Séverine HERNOUX 236
 13e Anne BRIMONT 199

A la fin de ces trois tours de championnats, se sont qualifiées pour les Championnats de France qui auront lieu à Thonon les Bains du 27 au 30 juin :

- Christelle HERNOUX en carabine 10m et 3x10,
- Séverine HERNOUX en pistolet,
- Anne BRIMONT en carabine.

Les adultes de la Société de Tir ont aussi participé aux championnats de la Marne et Champagne.

Championnats de la Marne :

Pistolet standard

Seniors 1 : 6e Albans CHAMEROY 484
 10e Jean Louis BEAUDOUIN 446
 Seniors 2 : 9e Francis BRUN 435
 11e Bernard ROUSSEAU 375

Équipe standard : 4e Ludes 1294

Pistolet sport gros calibre :

Seniors 1 : 7e Alban CHAMEROY 433

Pistolet sport 22LR :

Seniors 1 : 13e Jean Louis BEAUDOUIN 435
 Seniors 2 : 8e Francis BRUN 409
 Seniors 3 : 5e Bernard ROUSSEAU 441
 Cadettes : 1e Jessica CHAMEROY 363
 Équipe sport 22lr : 3e Ludes 1285

Carabine 50 mètres 22LR :

Seniors 3 : 1e Gilbert MENU 558
 3e Bernard ROUSSEAU 524
 Dames 2 : 1e Colette MENU 547
 Équipe seniors 2 : 1e Ludes 1629

Championnats de Champagne :

Carabine 50 mètres 22LR :

Dames 2 : 1e Colette MENU 549
 Seniors 3 : 2e Gilbert MENU 543
 3e Bernard ROUSSEAU 539
 Équipe seniors 2 : 1e Ludes 1631

Comité de jumelage

A l'issue de l'Assemblée Générale du 2 février 1996, le bureau du Comité de Jumelage est le suivant :

Président Régis QUATRESOLS
 Vices Présidentes Danielle VERNET et Suzette LASALLE

Président d'honneur	Edmond FORGET
1er Secrétaire	Pierre BRICOUT
2e Secrétaire	Régis RUINART
3e Secrétaire	Jean Paul CLEMENT
1er Trésorier	Joël LASALLE
2e Trésorier	Pascaline BERTHELEMY
Membres actifs	Evelyne DESSELIER Cécile AME

Actuellement, 28 familles correspondent régulièrement avec des familles de Sörngenloch.

Du vendredi 7 juin au dimanche 9 juin, nous avons accueilli une soixantaine de personnes de Sörngenloch, dont 4 valeureux et courageux cyclistes qui ont fait la route sur leur machine et sous la chaleur. A leur arrivée à Ludes, accompagnés par une quinzaine de cyclistes ludéens, nous leur avons réservé une petite fête bien sympathique. Fourbus mais satisfaits, le Champagne et la brioche les remirent en jambe rapidement.

Quand nous rendrons-nous à Sörngenloch à vélo ?

La liste des participants est ouverte. Avis aux amateurs !

Le lendemain, samedi 8 juin, tout le monde apprécia les aubades données dans les différents quartiers de Ludes. Le soir un grand dîner à la salle des fêtes auquel assistèrent plus de 200 personnes clôtura la soirée. Il y avait de l'ambiance et du rythme, notamment grâce au groupe Tropic Carolo Combo de Charleville Mézières. Le dimanche après-midi, le grand cortège de Jeanne d'Arc provoqua l'enthousiasme général des participants.

A 18 heures, l'heure du départ avait malheureusement sonné et nous primes congé de nos amis.

Du 19 au 26 juillet, une vingtaine de jeunes de Ludes, âgés de 8 à 14 ans partiront en train à Sörngenloch. Ils seront accompagnés par 4 personnes et hébergés dans une salle de sport. Ils prendront leurs repas dans des familles. Tout un programme de jeux, de visites et de fêtes leur est déjà proposé. L'an dernier une quinzaine de jeunes allemandes et allemands était venu passer une semaine à Ludes.

Pour l'année prochaine, du 8 au 10 février, nous sommes invités au carnaval de Sörngenloch. A cette occasion vous pourrez assister et même participer au défilé costumé, au Maskenbal et peut-être au grand défilé carnavalesque de Mayence, un des plus gigantesques d'Allemagne. Ne manquez pas ces trois jours de liesse et de défoulement collectif.

Le Comité de Jumelage reste ouvert à toutes les familles et si vous voulez vous joindre à nous, vous serez les bienvenus.

Fleurissement

Qui peut prétendre ne pas aimer les fleurs ?

Qui ne rêve de voir son environnement fleuri ?

Une commune fleurie c'est une commune accueillante et souriante ... dans laquelle il fait bon vivre.

Son image de marque en dépend, et cela peut contribuer à son développement touristique. Le fleurissement est aussi l'occasion de faire participer la population à une action collective, motivante et même de nous distinguer dans des concours départementaux. Le jury passera dans notre village le Lundi 1er juillet entre 11 heures et 11 h 30.

Monsieur le Maire et la commission d'embellissement se réjouissent des efforts fournis par certains habitants : restauration des façades, entretien des abords, fleurissement des murs et fenêtres. Nous adressons nos remerciements à la Maison CANARD-DUCHÊNE et la Coopérative de Ludes pour l'achat de leurs jardinières et bacs à fleurs. Par la même occasion nous remercions les villageois qui ont pris en charge l'arrosage et l'entretien des plantations de leur quartier.

La sensibilisation à l'environnement étant en partie acquise, il ne s'agit plus que de créer une saine émulation. Nous saluons l'initiative de Madame Suzanne COLLIN pour la création d'un massif au Craon de Ludes.

Avec votre participation, la commission mettra en place une "Bourse aux plantes" qui permettra de récupérer les arbustes et plantes vivaces dont les particuliers veulent se séparer.

Ensemble nous réussissons à mériter la dénomination de "Ludes le Coquet".